

## LES CERTIFICATIONS ET LES DIPLÔMES OFFICIELS DE FRANÇAIS<sup>8</sup>

Les certifications et diplômes officiels de français constituent un outil de coopération et de promotion de la langue française. Certaines ont valeur de diplôme d'Etat. Ces outils, conçus et développés par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile de France (CCI), ont déjà permis de valider les compétences linguistiques en français de plus de 8 millions de candidats aux diplômes du DELF-DALF (depuis 1985) ; de 500 000 candidats aux Diplômes de Français Professionnel (DFP) depuis 1958 ; auxquels s'ajoutent le million de candidats aux tests du TCF depuis 2000, et les 280 000 candidats au TEF depuis 1998.

Par ailleurs, Ev@lang est un test proposé entièrement en ligne, qui permet le positionnement en langue étrangère (en français, en anglais et en arabe).

D'autres certifications sont également proposées à l'international telles que le test de français *TFI* (proposé par ETS Global aux côtés des tests d'anglais du TOEIC et du TOEFL); le *Test Bright language* ; le TELC (test de compétences linguistiques en allemand, qui existe également en français) ; ou encore les certifications de l'OQLF (Office du québécois pour la langue française) proposées dans le cadre des démarches préalables à l'obtention du permis de travail pour les professionnels de la santé ; ou d'autres, locales, telles que l'ACTFL aux Etats-Unis (American Council on the Teaching for Foreign Languages), le Futsuken (DAPF) au Japon, le CAPES CNPq au Brésil, ou encore le Test TSF en Chine (géré par l'ACPF, Association chinoise des professeurs de français) , adaptées à des projets de mobilités étudiantes.

### Quelle(s) certification(s) pour quel(s) projet(s) ?

Certaines certifications telles que les versions jeune public du diplôme du DELF permettent, de valoriser les apprentissages et d'accompagner la reconnaissance académique des élèves .Le TCF.(ainsi que le DELF-DALF, même s'il est difficile de connaître avec précision la part des candidats qui le présentent afin de poursuivre des études supérieures dans un pays francophone) nous renseigne de façon précise sur l'importance de cette mobilité étudiante, vers la France notamment. Les pays du Maghreb regroupent le plus grand nombre de candidats au TCF avec cette finalité.

Les certifications peuvent également accompagner l'insertion professionnelle des étudiants ou des professionnels, et valoriser leurs compétences à communiquer et à travailler en français : véritable atout sur le CV, facilitant l'accès à un nouvel emploi, ou encore une évolution au sein d'une entreprise qui valorise la maîtrise de la langue française. Des tests officiels sont par ailleurs

---

<sup>8</sup> Le dossier complet qui a été réalisé par l'Observatoire de la langue française avec l'appui du MEAE, du CIEP et la CCI Paris-Ile de de France est disponible sur <http://observatoire.francophonie.org/2018/Apprentissage-Outils-Certifications.pdf>

obligatoires dans le cadre de programmes d'immigration économique qui nécessitent des preuves de connaissances linguistiques pour obtenir la citoyenneté canadienne.

Des outils de certifications permettent enfin de valider les compétences linguistiques et langagières indispensables à l'intégration sociale des étrangers primo-arrivants répondant aux dispositions des pays d'accueil pour l'obtention une carte de résident, de la nationalité ou encore de la naturalisation.

- Les versions PRIM, JUNIOR, SCOLAIRE des diplômes du DELF-DALF, qui permettent de motiver et de valider les apprentissages des élèves et des apprenants, dans les établissements scolaires ou dans les centres de langues qui représentent, depuis 2006, 63 % des candidats à l'ensemble des versions du DELF-DALF. Plus de 80 pays dans le monde intègrent le DELF et le DALF dans leurs systèmes éducatifs
- Les diplômes DELF-DALF Tout public qui viennent certifier les compétences en français des adultes, souvent dans le cadre de projets de mobilités étudiantes vers les universités francophones et d'émigration
- Le TCF concerne un public de grands adolescents et adultes pour des raisons d'études, personnelles ou professionnelles, notamment pour une Demande d'Admission Préalable (DAP) dans une université.
- Les Diplômes de français professionnel (DFP) de la CCI qui s'adressent à tout étudiant qui souhaite valoriser sa capacité à exercer son activité en français dans les secteurs suivants : affaires, relations internationales, tourisme-hôtellerie-restauration, santé, droit, sciences, mode. Les DFP seront partie intégrante du futur label multilingue pour les entreprises, dispositif annoncé par le Président de la République française dans le cadre du Plan « Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme » présenté le 20 mars 2018.
- Le DELF PRO est destiné aux personnes ayant pour objectif une insertion ou une promotion professionnelle en France ou en milieu francophone.
- Le TCF QUEBEC pour les personnes désireuses d'entamer des procédures d'immigration permanente au Québec
- Le TEF Canada et le TCF Canada sont destinés aux candidats à des programmes d'immigration économique et pour obtenir la citoyenneté canadienne.
- Le TEFAQ (Test d'Évaluation de Français pour l'accès au Québec) est un test de français général
- Les Certificats FRANÇAIS OPERANDI concernent un public peu ou pas qualifié, et évaluent les compétences en français liées à la pratique de métiers des secteurs dits « en tension » où les besoins en recrutement sont importants (nettoyage, restauration, service à la personne, sécurité etc.). Le TCF pour l'accès à la nationalité française (ANF) Le TCF pour la carte de résident en France concerne les candidats de moins de 65 ans sollicitant pour la première fois la délivrance d'une carte de résident de longue durée (valable 10 ans) ou d'une carte portant la mention « résident de longue durée – UE ».
- Le DILF concerne un public de grands débutants et de nouveaux arrivants en France, âgés d'au moins de 16 ans..
- Le TEF pour les études en France et le TEF pour la naturalisation, qui concerne les personnes souhaitant demander la nationalité française.
- Le TEF pour la carte de résident en France concerne les personnes souhaitant demander une carte de résident longue durée ou « résident longue durée- UE ».